

La Ligue Ile-de-France de Badminton a créé la Commission Autorisation Tournois et lui donne compétence pour gérer les demandes d'autorisation des tournois (Hors Promobad) organisés par les clubs affiliés en Ile-de-France ainsi que ceux des organes déconcentrés de la fédération rattachés à la ligue, de l'ensemble des séries et des catégories d'âge. Le présent document vient compléter le RGC et ses annexes.

## 1. PRINCIPES PORTÉS PAR CE RÈGLEMENT

Pour le développement du badminton et dans un souci d'apporter une offre de pratique compétitive adaptée aux pratiquants et pratiquantes, le présent règlement vient réguler le nombre de compétition sur un même territoire pour un même week-end. Les objectifs souhaités sont les suivants :

- Diversifier l'offre compétitive en permettant l'organisation d'un grand nombre de tournois tout en garantissant une équité entre les clubs et les organes déconcentrés. Chaque club doit pouvoir, s'il le souhaite et sous condition de participer à la formation des OT, organiser au moins un tournoi dans la saison.
- Faire que les officiels techniques soient disponibles pour les interclubs régionaux
- Inciter les instances organisatrices de tournois à obtenir le label Ecobad pour des tournois plus respectueux de l'environnement
- Assurer une qualité de la compétition

## 2. RÈGLES POUR L'AUTORISATION DES TOURNOIS

### 1) Communication et traitement des demandes

Il faut attendre la validation de l'étape "Validation Ligue" pour communiquer sur son organisation.

### 2) Limitation du nombre de gymnase

Afin d'éviter les problèmes liés à l'organisation et la gestion d'un tournoi, le nombre de gymnase du tournoi est fonction du nombre de licenciés du club demandeur arrêté :

- Au 30 juin de la saison précédente pour les tournois se déroulant avant le 31 décembre ;
- Au 30 novembre de la saison en cours pour les tournois se déroulant après le 31 décembre ;

<b>Nombre de licenciés</b>	<b>Autorisation</b>
Moins de 30 licenciés	Pas d'autorisation de tournois
De 30 à 150 licenciés	Pas de limitation du nombre de terrain mais multi-gymnase interdit
150 licenciés et plus	Pas de limitation du nombre de terrains ni du nombre de salles / gymnase

En cas, d'organisation de tournoi partenarial (plusieurs clubs organisateurs), la somme du nombre de licenciés des différents clubs organisateurs sera considérée.

Une dérogation en amont de la demande d'autorisation peut être demandée par mail par les clubs et sera étudiée par la ligue au cas par cas. (Contact mail précisé à la fin de document).

En cas de non-respect, la commission autorisation tournoi sera amené à se prononcer sur les pénalités ou sanctions.

### 3) Sanctions

En cas de non-respect d'un point du règlement, un courrier d'avertissement sera envoyé la première fois, suivi d'une amende de 300€ en cas de première récidive sur une période de 3 ans glissante et d'une non-autorisation de tournois en cas de nouvelle récidive.

Une exception est faite pour l'arbitrage des tournois contenant du N1 étant donné que l'avertissement sera systématiquement précisé lors de la validation du tournoi. Ainsi, un non-respect de cette règle entraînera une amende de 300€ et une non-autorisation du prochain tournoi N en cas de récidive sur une période de 3 ans glissante.

### 4) Dérogation

La ligue instruira les demandes d'exceptions justifiées et autorisera ou non l'organisation du tournoi.

## 3. LES TOURNOIS DE CLUBS ET LES AUTRES COMPETITIONS

### 5) Restriction d'autorisation

Aucun tournoi comportant le nombre de terrains nécessaire à l'organisation d'un championnat régional ne sera autorisé tant que les dits championnats régionaux n'ont pas trouvé de lieu d'organisation sur les dates considérées.

Des interdictions de tournoi sont appliquées lors de grandes compétitions de badminton en Ile-de-France, notamment lors :

- Des **compétitions internationales de Badminton** (circuit BE et/ou BWF) si celles-ci se déroulent en Ile-de- France :
  - Aucun tournoi autorisé sur le territoire du comité hôte
- Des **Championnats Départementaux Séniors** (deux dates inscrites dans le calendrier de la LIFB) :
  - Aucun tournoi sénior autorisé
- Des **Championnats Départementaux vétérans**
  - Aucun tournoi acceptant des joueurs vétérans sur le territoire du championnat départemental considéré – sur demande du comité
- Des **Championnats Départementaux jeunes**
  - Aucun tournoi acceptant des joueurs junior, cadet, minime, benjamin, poussins, minibad sur le territoire du championnat départemental considéré – sur demande du comité

- Du **Championnat Régional Séniors - André Guillier** :
  - Aucun tournoi sénior avec des séries comportant des joueurs N
- Du **Championnat Régional Vétérans - Jean-Pierre Jacot** :
  - Aucun tournoi incluant la catégorie vétéran V4 et plus
- Du **championnat Régional Jeunes – Daniel Travers** :
  - Aucun tournoi jeunes de niveau supérieur à R6
- Du **championnat Régional Jeunes par équipe**
  - Aucun tournoi jeunes autorisé de niveau supérieur à R6
- Du **Challenge poussin**
  - Aucun tournoi jeunes comportant les catégories minibad et poussins
- **Des Tournois Labellisées Jeunes (TLJ)** :

Aucun tournoi jeunes (hors clubs positionnés sur les TLJ) ou tableau spécifique jeune sur un tournoi mélangeant jeunes et adultes à l'exception des compétitions de comités.

#### **6) Les tournois de clubs et les interclubs Régionaux**

Afin de faciliter l'organisation des journées d'interclubs pour les clubs, notamment concernant la disponibilité des officiels techniques :

- **Aucun tournoi avec des séries N à R4 inclus** ne sera autorisé lors des weekends de journées régulières ou de phases finales d'interclubs Régionaux ;
- Aucune compétition multisalles ou demandant la présence de plusieurs juges-arbitres ne sera autorisée ;
- Un JA ne peut se désister d'un Interclub pour officier sur un tournoi privé. En cas de non-respect, la CLOT sera amenée à se prononcer sur les pénalités ou sanctions.

La disponibilité des joueurs et des bénévoles pour l'organisation d'une journée d'interclubs est de la responsabilité du club.

#### **4. PROMOTION ET OBLIGATION CONCERNANT LES OFFICIELS TECHNIQUES**

Afin d'offrir des compétitions de qualité et de promouvoir le corps arbitral, garant du respect des valeurs et des règles du badminton, chaque club organisateur de tournois doit participer au développement des officiels techniques tant dans la communication auprès des adhérents de la filière que dans l'évolution des statuts de ses officiels techniques licenciés.

#### **7) Obligations de licenciés OT pour organiser un tournoi**

Afin que chaque club contribue au développement de la filière des officiels techniques, l'ampleur du tournoi est fonction du nombre d'officiels techniques licenciés du club demandeur arrêté :

Les chiffres présentés ci-dessous concernent les officiels techniques dit "actifs" et sont décomptés parmi les licenciés. Autrement dit, chaque statut doit être représenté par un licencié. Le cumul de statut n'est pas autorisé sauf pour le juge-arbitre qui pourra aussi compter comme arbitre.

(Ex : pour un tournoi de moins de 7 terrains, un licencié ayant le statut de GEO et ARBITRE ne peut pas représenter à la fois le GEO licencié et l'ARBITRE licencié dans le club. Le rôle de GEO doit être tenu par un licencié différent des arbitres et juges-arbitres).

Pour la saison 2025/2026

Ampleur du tournoi demandé	GEO 1 ou GEO 2 licenciés	ARBITRES licenciés* (ALA : arbitre ligue accrédité)	JUGE ARBITRE licenciés* (JALA : Juge Arbitre Ligue Accrédité)
7 terrains et moins	2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté	
8 à 12 terrains	3	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté
Plus de 12 terrains	4	3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté

Les clubs devront justifier de l'entrée en formation des licenciés pour atteindre les objectifs de ce présent règlement. L'état des lieux des entrées en formation et validation sera fait à la fin de saison pour vérifier que les clubs ont répondu aux exigences concernant les OT.

Attention, une évolution future du règlement imposera aux OT d'être validés et les stagiaires ne seront plus acceptés.

Les clubs organisant pour la première fois (de leur existence) un tournoi sont exemptés des obligations de licenciation ou formation des OT de cet article. La présence d'un GEO 1 ou GEO 2 licencié au sein du club est tout de même obligatoire.

#### 8) Obligations d'arbitrage sur les tournois comprenant des séries N

Dans l'optique de promouvoir la formation et les tournois d'envergure sur le territoire, une instance organisant un tournoi comportant des licenciés N2 et N1 devra répondre aux obligations d'arbitrage précisé ci-dessous en correspondance avec son échéancier :

Toutes les demi-finales et finales des séries avec la présence de licenciés N1 doivent être arbitrées. Il est conseillé que les demi-finales et finales des séries N2 soient également arbitrées.

La ligue prendra en charge les indemnités de deux arbitres pour officier sur les 6 premiers tournois comportant des licenciés N1 sur le territoire francilien par saison organisés par des clubs. Les frais de déplacement restant à la charge des clubs .

La LIFB s'engage pour l'ensemble des compétitions à faire de la promotion et participer à la recherche d'arbitres à la demande du club hôte. Les instances pourront s'appuyer sur la CLOT pour les aider dans leur recherche d'arbitres. (Voir coordonnées de contact en bas du présent règlement).

L'activité de l'arbitrage devra être détaillée par le JA dans son rapport, en précisant si les obligations d'arbitrage pour les séries N1 et N2 ont bien été respectées.

## **5. NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISES PAR CLUB SUR UNE SAISON**

### **9) Format classique : Week-end avec Juges-arbitre**

Afin de permettre à chaque club d'organiser un tournoi dans la saison, un club peut organiser au plus dans la saison :

- Un tournoi individuel ou par équipe senior
- Un tournoi individuel ou par équipe vétéran
- Un tournoi individuel ou par équipe jeunes

Les exceptions suivantes permettent à un club d'organiser un tournoi supplémentaire :

- Un club s'étant engagé pour l'organisation d'une compétition ligue, fédérale ou comité : pour les compétitions Ligue lors de la saison en cours et pour les compétitions comité et fédérale lors de la saison en cours ou saison N-1.
- Un club s'étant engagé dans la formation de l'encadrement nécessaire au développement du badminton et attesté par l'engagement et le suivi d'une personne en formation professionnelles CQP, DE, DESJEPS, BPJEPS.
- Un club ayant développé une démarche écoresponsable d'un minimum de 2 étoiles :
  - Ayant reçu un label ECOBaD 2 étoiles pourra organiser un tournoi ECOBAD supplémentaire au choix (doit être indiqué sur le rapport JA)

### **10) Nouveaux formats de compétitions**

Afin d'encourager les nouveaux formats de compétitions (tournois ne se déroulant pas sur deux jours le week-end), la ligue souhaite pour la saison 2025/2026 faciliter les demandes d'autorisations avec l'adaptation des dates (cf annexe 1) et la suppression de la contrainte du nombre dès lors qu'un club a organisé une compétition d'un organe déconcentré.

Exemple de nouveaux formats :

- Tournois en semaine uniquement
- Tournois nocturne
- Tournois sur un seul jour (avec proposition du simple obligatoire)
- Tournois ne nécessitant pas de JA (max P10 avec présence d'un GEO 2 ou GEO 1 Promo)

Ainsi, un club peut organiser un nouveau format de compétition par an et dès lors qu'il a organisé une compétition d'une ligue, fédérale ou comité, alors il peut en organiser autant qu'il le souhaite.

En cas de doutes sur le format du tournoi, la ligue et la commission autorisation de tournois se tiennent à la disposition des clubs et organes déconcentrés pour validation du format.

*Contact de ligue pour toutes demandes de dérogations ou demande de cas particuliers :  
[competition@lifb.org](mailto:competition@lifb.org)*

*Pour toutes demandes concernant les officiels techniques, merci d'envoyer un email à la CLOT,  
[clot@lifb.org](mailto:clot@lifb.org) avec la CSR en copie, [competition@lifq.org](mailto:competition@lifq.org)*